

Position du SDIS du Loiret suite à la condamnation d'un ancien Sapeur-Pompier Volontaire

Le SDIS du Loiret condamne fermement les agissements d'un ancien sapeur-pompier volontaire.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Loiret a pris connaissance de la condamnation, ce jour, d'un ancien sapeur-pompier volontaire ayant exercé au centre d'incendie et de secours de La Ferté-Saint-Aubin, pour des faits d'atteintes sexuelles sur mineures.

Le SDIS du Loiret tient à condamner avec la plus grande fermeté les faits qui ont été reconnus par la justice. De tels comportements sont inacceptables et contraires aux valeurs fondamentales portées par le service d'incendie et de secours : engagement, exemplarité, respect et solidarité.

Dès que les faits ont été portés à la connaissance de l'administration, des mesures conservatoires ont immédiatement été prises. Le conseil de discipline a prononcé une radiation du corps des sapeurs-pompiers du mis en cause dès 2021, qui n'exerce plus aucune fonction ni responsabilité au sein du SDIS du Loiret depuis cette date.

Le SDIS réaffirme sa vigilance permanente quant à l'intégrité de ses personnels, ainsi que sa coopération totale avec les autorités judiciaires dans le cadre des procédures visant à garantir la protection des victimes et la transparence des faits.

Enfin, nous tenons à rappeler que le centre d'incendie et de secours de La Ferté-Saint-Aubin reste pleinement mobilisé au service de la population, et que nous continuons à rechercher activement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires pour assurer la continuité opérationnelle et la sécurité de tous.